



Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA COMMUNE DE GREASQUE

Séance du 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de MARS, sous la présidence de **Monsieur Michel RUIZ**.

Date de convocation :
22 mars 2024

Nombre Elus : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24
Procurations : 3

N°10 Objet : Conventions, décisions et contrats signés au titre de la délégation générale de pouvoirs

Présents : Michel RUIZ, Jean-Luc TURZO, Nicole DECOSTANZI, Joëlle BRETON, Nadine CARLUS, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Hélène BERNAL, Sylvie ABEL, Denis CENTARO, Françoise SCHMERBER, Jean-Marc RAGOT, David GIACCONE, Patrick EME, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN, Chantal MAGISTRIS-----/

Absents-Excusés : Marc LAURENT pouvoir à Michel RUIZ, René CECCHINEL, Audrey GIROULET, Nathalie MAUREL pouvoir à Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Jean-Pierre FUENTES pouvoir à Denis CENTARO.

Secrétaire de séance : M. Patrick EME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°5 du 5 juillet 2020, portant sur la délégation générale de pouvoirs confiée au Maire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des conventions, décisions et contrats signés suivants :

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle médical et d'une maison du droit au Groupement SATORI Architectes/ 3A Architectes Associés / SECMO / AD2i le 4 mars 2024 pour un montant provisoire de 495 000 € H.T. dont 445 000 € H.T. pour la Tranche Ferme et 50 000 € H.T. pour la mission optionnelle OPC.
- Attribution de l'accord-cadre pour les travaux d'entretien et d'aménagement de voirie divers à la société SAS EMTPG le 12 mars 2024 pour un montant annuel maximal de 600 000 € H.T. ; marché renouvelable pour une durée maximale de 4 ans.
- Convention de Partenariat culturel « Provence en scène » 2023/2024 signée le 4 mars 2024 avec le Département des Bouches-du-Rhône afin de faciliter l'accès à tout public au spectacle vivant. Le montant de la participation s'élève à 60 % du coût du spectacle inscrit dans le catalogue « Provence en scène ».
- Bon de commande, signé le 21 février 2024 avec le LDA13 pour la réalisation de prestations d'analyses microbiologiques pour la cuisine centrale, la crèche et l'école maternelle Marie MAURON pour un montant de 4 210,90 € H.T.
- Bon de commande, signé le 27 février 2024 avec la société Sol Essais pour la végétalisation de la cour de l'école élémentaire - étude de sol G2 AVP pour un montant de 3 200,00 € H.T.
- Bon de commande, signé le 29 février 2024 avec la société Robin des toits pour la réparation de fuites sur toiture des bâtiments communaux pour un montant de 3 920,00 € H.T.
- Bon de commande, signé le 4 mars 2024 avec CMT pour les travaux de climatisation de l'Hôtel de Ville pour un montant de 22 958,09 € H.T.
- Bon de commande, signé le 11 mars 2024 avec SERPOLLET Sud-Est pour la fourniture et pose de bornes électriques sur l'aire de camping-cars pour un montant de 28 576,56 € H.T.
- Bon de commande, signé le 13 mars 2024 avec JCT SARL pour l'alimentation électrique et l'éclairage des locaux de stockage du pôle technique pour un montant de 17 370,00 € H.T.

**AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Pour Extrait Conforme**

LE MAIRE,

Michel RUIZ

